



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2013

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J.-M. Schornoz, président F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, J. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, L. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli,
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire P. Hess, comptable
Procès-verbal :	N. Caillat

Le Président, M. Schornoz, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au Conseil municipal, à Mme Caillat, nouvelle procès-verbaliste ainsi qu'à M. Zuber et Mme Santos du service de surveillance des communes (SSCO).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013

► Le procès-verbal du 17 juin 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents, à l'exception de F. George, arrivé en cours de séance et 1 abstention.

La parole est donnée à M. Zuber qui détaille les divers points à prendre en compte lors de la préparation d'un budget. La présentation de M. Zuber sera mise sur CMNet. Des informations complémentaires sont également disponibles sur www.ge.ch/finances_communes.

Questions

- M. George souhaite savoir pourquoi la Ville de Genève a le droit de présenter des budgets déficitaires ? Et si le SSCO vérifie les comptes de l'ACG ?

M. Zuber précise que la Ville de Genève, au même titre que les autres communes, a le droit de présenter un budget déficitaire (la limite du déficit est que les charges de fonctionnement doivent être couvertes), pour autant qu'un plan de redressement financier soit prévu pour un retour à l'équilibre dans les 4 ans : la Ville de Genève ayant toujours été considérée comme un cas à part, elle bénéficie d'un délai plus long. Hormis ce point, ainsi que la date de remise du budget, elle doit respecter les mêmes conditions que les autres communes. Sur les 3-4 dernières années, elle a présenté des budgets équilibrés. En ce qui concerne l'ACG, le SSCO ne contrôle pas ses comptes.

- M. Pignat souhaite savoir pourquoi il est interdit de faire des réserves ?

Mme Santos répond que la tendance actuelle va en direction de la présentation d'un budget au plus proche de la réalité. Les réserves sont toujours possibles mais il n'est par exemple pas possible de les affecter pour des provisions sur les charges futures. M. Zuber ajoute qu'il existe deux postes pour les réserves fiscales.

- M. Cogne souhaite savoir comment contourner le problème de prévision des données ? En effet, les chiffres fournis par l'administration fiscale ne sont que des prévisions et peuvent évoluer de manière conséquente d'une année à l'autre. La commune de Cartigny a en effet enregistré un « bénéfice » de CHF 600'000.- une année et s'est retrouvée déficitaire l'année suivante. Cette différence était due à des prévisions très loin de la réalité. Toutefois, cela donne l'impression à la population que le Conseil municipal est incapable de gérer son budget. Pour pallier à ce problème, un système de provision a été mis en place sur conseil du SSCO. Cette provision ne peut pas excéder le montant des revenus fiscaux. Il s'agit d'un artifice qui ne reflète pas la réalité des comptes. M. Zuber précise que le SSCO s'est beaucoup intéressé à la problématique des estimations. En effet, l'écart pose moins de problème dans une grande commune que dans une petite commune avec un budget plus restreint. C'est la raison pour laquelle les provisions sont autorisées.
- M. George rappelle à M. Zuber qu'il avait mentionné qu'il fallait environ 5 ans pour corriger les estimations. Le problème se pose réellement la première année. Il se pose la question de savoir s'il ne faudrait pas faire une année « blanche » en terme de recettes, soit présenter un bouclage des comptes avec des recettes à zéro, pour repartir du bon pied et corriger les effets du post-numerando.

M. Zuber répond catégoriquement que cela n'est pas possible, ni techniquement, ni juridiquement à Genève. Mme Santos ajoute que les budgets doivent être présentés par rapport aux recettes de l'année en cours. Ces dernières n'étant pas encore connues, il faut travailler avec des estimations. Le MCH2 demande à ce que les estimations soient prises en compte. Il ne s'agit pas d'une spécificité genevoise. Néanmoins, certains cantons ne sont pas encore passés à ce système. Le délai de mise en application est fixé à 2018.

- M. Cogne n'est pas d'accord avec Mme Santos puisque les comptes de l'Administration fédérale concernant l'IFD sont comptabilisés en fonction de la date de facturation et non d'encaissement. D'autre part, le canton de Bâle qui a passé au système post-numerando en 1971 a effectué sa transition en réalisant une année « blanche ». D'autre part, au vu des variations d'estimations et de la baisse des rentrées fiscales ces dernières années, la commune a augmenté son centime additionnel de 2 cts en 2013 pour permettre de couvrir ses augmentations de charges et d'investissements. Le 50% de cette augmentation étant provisionné, il ne reste que 50% à affecter au budget. Donc plus on essaye de corriger, plus il faudrait augmenter le centime puisque la commune ne « reçoit » qu'une demi part.

Mme Santos précise qu'il y a toujours un décalage et qu'il faudrait faire une simulation depuis l'an 2000 pour affiner la question.

M. Cogne revient sur le fait qu'en 2004 ou 2005 la commune s'est retrouvée avec un excédent de plus de CHF 500'000.-. Si ce montant avait été ajouté à la fortune communale, solution qui avait été envisagée, le Conseil municipal aurait passé l'année suivante pour un mauvais gestionnaire puisque les recettes effectives ont été nettement plus basses que les estimations 1 ou 2 ans plus tard. Il conçoit qu'une différence de +/- 5% pour une grande commune est parfaitement gérable mais s'agissant d'un montant avoisinant les 40% des recettes, c'est nettement plus délicat. M. Cogne acquiesce quand M. Zuber mentionne que le budget est l'un des actes fondateurs du Conseil municipal mais dans l'état actuel des choses, il estime qu'il ne peut plus exercer correctement son rôle.

M. Zuber souhaite savoir ce que M. Cogne entend exactement avec une année « blanche » ?

M. Cogne répond qu'il s'agirait d'une année où les recettes fiscales seraient estimées à CHF 0.-. Cela impliquerait par contre un budget déficitaire, non autorisé. En faisant le budget l'année suivante, le montant des recettes non comptabilisé l'année précédente serait intégré.

M. Zuber explique que le déficit engendré par une année « blanche » serait conséquent et aurait également un impact au niveau cantonal. Le canton serait également impacté sur le plan de la péréquation financière. M. Cogne précise qu'au niveau communal, il n'y aurait aucune conséquence étant donné que cet argent est considéré comme acquis et que le taux du centime additionnel ne serait pas augmenté.

Mme Santos souhaite savoir quel est le montant le plus juste, celui à CHF 0.- ou l'estimation fiscale avec ses défauts ?

M. Cogne répond qu'il s'agit de la somme effectivement facturée aux citoyens de la commune. Tant que le travail était effectué avec le système pré-numerando, le problème ne se posait pas, car on prenait en compte des bordereaux qui avaient été facturés. A ce jour, le travail est fait sur la base de déclarations d'impôts, non encore rendues et validées. Les écarts peuvent donc être conséquents.

Mme Santos souligne le fait que les estimations sont notamment faites sur les recettes des années précédentes. Elle n'est toutefois pas choquée par les écarts dans les estimations de la commune de Cartigny, d'autres communes ayant des écarts nettement plus importants.

M. Cogne souhaite savoir s'il est possible de faire un exercice avec une année « blanche » ? Il souhaite savoir quelle serait la réaction du Département des finances dans un tel cas ?

M. Zuber ne veut pas préjuger de la réponse mais pense que le budget sera tout simplement refusé puisque les charges d'investissement ne seraient pas couvertes. Il est également probable que la Cour des comptes se pose la question de savoir pourquoi une commune a des recettes fiscales à CHF 0.-. Le SSCO devra donc se plier à la décision de la Cour des comptes. En fonction de la politique du SSCO, le budget sera vraisemblablement refusé car il n'est pas possible de présenter des recettes à CHF 0.-.

M. Cogne précise que l'idée n'est pas absolument de présenter un budget sans rentrées fiscales mais de trouver une solution afin d'avoir un budget au plus proche de la réalité.

M. Zuber suggère alors de mettre au budget de l'année suivante les recettes de l'année dernière, la compétence de l'estimation finale étant du ressort de l'Exécutif communal. Dans l'optique d'une année « blanche », la SSCO serait dans l'obligation de suggérer au Conseil d'Etat d'annuler les comptes. Son conseil serait de demander son avis à la Cour des comptes plutôt que de mettre le Conseil d'Etat devant un fait accompli. La Cour des comptes est l'autorité suprême et si cette dernière accepte les arguments de la commune, le Conseil d'Etat devra s'incliner. M. Zuber est d'accord d'accompagner la commune dans sa démarche, d'autres communes ayant déjà soulevé le problème. M. Cogne suggère à M. Zuber d'aller voir ensemble la Cour des comptes avec lui afin d'exposer la situation.

► Décision est donc prise de prendre rendez-vous avec la Cour des comptes afin de leur exposer le problème posé par les grandes variations entre les estimations fiscales et les recettes effectives, de leur demander l'autorisation de budgéter une année « blanche » ou le cas échéant de leur demander de suggérer une alternative. M. Zuber se chargera de la prise du rendez-vous.

- M. Cogne a compris que les amortissements complémentaires peuvent être comptabilisés uniquement s'ils ont été prévus au budget. A contrario, il souhaite savoir s'il est obligatoire de comptabiliser l'intégralité des amortissements budgétés ?

M. Zuber répond qu'ils peuvent être comptabilisés en cours d'année en ouvrant un crédit complémentaire par voie de délibération. Autrement, il est possible en fin d'année de comptabiliser un amortissement sur résultats, lorsqu'il n'est plus possible de voter un amortissement complémentaire. Si un amortissement complémentaire est budgété, il n'est pas obligatoire qu'il soit utilisé dans son intégralité.

Le président remercie M. Zuber et Mme Santos pour leur présence et prend congé d'eux.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président demande s'il y a des remarques concernant les décisions prises lors de l'assemblée générale de l'ACG du 19 juin 2013 dans les domaines de subventions du Fonds Intercommunal (FI) ? Il n'y a pas de demande de veto.

Le président rappelle que les dates des séances du Conseil municipal pour 2014 sont disponibles sur CMNet.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communications de Mme Bolle de Paoli :

L'école de Cartigny fête cette année ses 20 ans. Une fête sera organisée le 27 septembre prochain avec les enseignants, les élèves et leurs parents, quelques invités, les membres du Conseil municipal sont les bienvenus. Le président précise que la fontaine en pignon de l'école fonctionne désormais.

Communications de Mme Walthert :

La commune a rencontré 4 candidats dans le cadre de la reprise de la gérance de l'épicerie, la fin de l'activité de M. Staub étant prévue le 31 octobre 2013. Le choix s'est porté sur la candidature de M. Moses. Ce dernier possède un laboratoire de boulangerie, pâtisserie et prochainement chocolaterie à Plan-les-Ouates. Il s'est spécialisé dans les reprises d'épiceries/postes dans les villages. Il place ensuite ses employés à la gérance de ces dernières. La gérante qui s'occupera particulièrement de l'épicerie de Cartigny est domiciliée à Chancy. Elle connaît donc bien la région ainsi que les besoins d'un village et gère déjà l'épicerie d'Aire-la-Ville. Le concept poste/café/épicerie restera inchangé. Les horaires restent néanmoins à définir. Un cahier des charges précis est en cours de négociation avec M. Moses.

M. George souhaite savoir s'il y aura une période de fermeture avant l'arrivée du nouveau gérant ?

Mme Walthert répond que cela risque d'être le cas en fonction des travaux à effectuer. En effet, M. Moses a émis le souhait de réaménager quelque peu l'agencement de l'épicerie. Le montant des travaux, la durée et la prise en charge de ces travaux restent à être déterminés.

Mme Zach précise si tel était le cas, une information communale conjointe avec la Poste sera faite à la population.

L'appartement ne sera plus lié à l'épicerie et un tous ménages sera prochainement envoyé aux habitants pour trouver un nouveau locataire.

Communications de Mme Zach :

Suite à la rencontre avec M. Maudet, la commune est dans l'attente d'une réponse prévue pour la fin du mois de septembre concernant une subvention pour les travaux de CABC SA à La Petite-Grave. D'autre part, une demande de subvention a également été adressée à l'ACG. En effet, les SIG ont débloqués un fonds de F 600'000.- à l'intention des communes ayant des projets énergie durable.

Les habitants du secteur de La Petite-Grave ont été informés que les travaux débiteront au printemps 2014.

Concernant le litige de CABC SA avec l'entreprise Müller, M. Jaunin se rendra avec l'avocat de CABC SA le 17 septembre 2013 à Soleure devant le Tribunal.

Le recours déposé par les communes de la Champagne concernant la nouvelle loi sur l'exploitation des gravières a été rejeté par le Tribunal fédéral.

Il serait important de convoquer la commission des routes prochainement car il y a un certain nombre de sujets à traiter. Le président signale que lors des travaux à la rue du Trabli, il aurait été judicieux que le tous ménages du DIME destiné à la population ait été distribué plus tôt, il l'a en effet reçu dans sa boîte aux lettres le jour du début des travaux.

Mme Zach répond que la demande avait été faite au DIME d'informer la population dans les meilleurs délais.

Le Cartiglobe aura lieu les 20 et 21 septembre prochain. Les organisateurs ont été à l'écoute des demandes de la commune et un gros travail a été fait avec l'ensemble des partenaires pour assurer la sécurité dans et hors de la manifestation. La FEGPA et Nez rouge seront présents et deux services de sécurité seront présents, à l'intérieur et à l'extérieur. Il n'y aura que 2 bars dans l'enceinte de la manifestation et la soirée sera réservée depuis cette année aux plus de 18 ans. La jeunesse proposera des boissons minérales moins chères que les boissons alcoolisées et de l'eau gratuite sera à disposition dans chaque bar. Il n'y aura par contre pas de parking prévu cette année car les champs de la commune cultivés par un agriculteur ont déjà été ensemencés.

Mme Bolle de Paoli souhaite savoir si les invitations ont été distribuées car elle n'a rien reçu ?

Les autres membres du Conseil municipal les ont reçues. Il semblerait que les organisateurs, qui ont distribué les invitations eux-mêmes, aient oublié quelques adresses et les cases postales.

Le budget 2014 est en cours de préparation. Certains postes sont encore à définir étant donné qu'ils exigent le remplacement de matériel coûteux : le tracteur et la voiture du cantonnier ou encore le four à vapeur de la salle communale. La commune est dans l'attente des devis. Le four à vapeur sera probablement remplacé sur l'exercice 2013 au vu du nombre de manifestations prévues d'ici à la fin de l'année.

En ce qui concerne les séances de commissions convoquées fin août début septembre, Mme Zach regrette que plusieurs conseillers aient été absents sans s'excuser. Elle souhaiterait que les personnes ne pouvant participer en informent le secrétariat.

4. Délibération relative à un cautionnement complémentaire en vue d'un emprunt contracté par la société anonyme « CABC Chauffage à bois Cartigny SA »

Il n'y a pas de commentaires concernant la délibération N° 5.

La délibération relative à un cautionnement complémentaire de F 1'200'000 en vue d'un emprunt contracté par la société anonyme « CABC Chauffage à bois Cartigny SA » **est acceptée à l'unanimité par 12 voix.**

5. Rapports de commissions

Commission des bâtiments et des finances

Les membres du CM ont pris connaissance du rapport des commissions bâtiments et finances mis à disposition auparavant sur CMNet. Ce rapport résume les débats des 18 juin 2013 et 26 août 2013 au sujet de la proposition de l'Eglise nationale protestante sur une possibilité de location à 99 ans en droit de superficie du bâtiment de l'actuel hôtel, avec possibilité de rachat du bâtiment. Les commissions proposent de ne pas donner suite à la proposition de l'Eglise nationale protestante selon ses conditions, à savoir devenir locataire des bâtiments en droit de superficie. Mme Walthert prend note que les commissions ne veulent pas entrer en matière sur un droit de

superficie uniquement. Elle transmettra cette décision à l'Eglise nationale protestante et poursuivra les négociations pour une entrée en matière sur une vente de la parcelle.

Commission agriculture, environnement et aménagement

Les membres du CM ont pris connaissance du rapport de la commission agriculture au sujet des réponses apportées par MM. Jacques Martelain, géologue cantonal et directeur du GESDEC et Marc Piccino, responsable des sites de stockage et des matériaux minéraux du même service lors de leur visite le 24 juin 2013.

Ce rapport informatif n'amène pas de remarques.

6. Propositions et questions

- M. George souhaite savoir quelle est la vitesse autorisée sur la rue du Trabli en provenance d'Avully. Est-ce 40 km/h ?

Mme Zach répond qu'il s'agit de l'un des sujets à l'ordre du jour de la prochaine commission des routes. En effet, la limite de vitesse dans un village est de 50 km/h sauf si un panneau est posé spécifiquement pour limiter la vitesse à 40 km/h. Pour que cette limite soit valable partout, il faudrait qu'il y ait un panneau à chaque carrefour ! Dans le cas contraire, la vitesse revient à 50 km/h. Toutefois, la commission des monuments et sites risque de refuser que l'on place des panneaux dans le village. A étudier en commission.

- Lorsque le Conseil municipal reçoit des invités, M. Loeffel suggère que les sujets à aborder soient précisés clairement. Il regrette que la présentation ait été trop longue et que le temps pour les questions ait par conséquent été réduit.

Mme Walthert rappelle que la présentation de ce soir avait été demandée suite aux vifs débats en commission des finances, auxquels M. Loeffel a participé, sur la possibilité de présenter des comptes différemment, soit une année « blanche » et que M. Zuber a jugé utile de faire une présentation générale sur les finances communales. M. Cogne propose qu'une présentation de ce type soit organisée au début de chaque législature. Mme Zach trouve que c'est une bonne idée et en prend bonne note.

Fin de la séance à 22h40

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....